



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

DATE : 11/05/2022

APPEL D'OFFRES : N° HCR/MRT/AAO/RFP/2022/0005

Pour la fourniture de prestation de services de transit, de dédouanement et des services connexes

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 01/06/2022 – 17 :00 hrs

INTRODUCTION AU UNHCR

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé le 14 Décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'agence a pour mandat de diriger et de coordonner l'action internationale pour protéger les réfugiés et résoudre les problèmes des réfugiés dans le monde. Son but principal est de sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés. Il a aussi pour mandat d'aider les personnes apatrides.

En plus de six décennies, l'agence a aidé des dizaines de millions de personnes à recommencer leur vie. Aujourd'hui, un effectif d'environ 9.000 personnes dans plus de 130 pays continue d'aider environ 60 millions de personnes. Afin d'aider et de protéger certaines des personnes les plus vulnérables du monde dans de nombreux endroits et les types d'environnement, le HCR doit acheter des biens et services à travers le monde. Pour plus d'informations sur le HCR, son mandat et ses activités, veuillez consulter <http://www.unhcr.org>.

1. EXIGENCES

Dans le cadre de son assistance humanitaire aux réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) importe régulièrement, par voie aérienne et/ou maritime des équipements de télécommunications, du matériel informatique, du matériel médical, des véhicules et diverses marchandises.

Pour réceptionner ces marchandises et équipements divers, il a besoin d'un prestataire officiel, compétent et jouissant d'une bonne réputation pour la fourniture de prestation de services de transit, de dédouanement et des services connexes pour les importations et exportations aériennes/maritimes du Bureau UNHCR- Mauritanie. Le transitaire sélectionné signera avec UNHCR un accord cadre de deux ans, renouvelable

IMPORTANT :

Pour des termes de références plus détaillés, veuillez-vous référer à l'**annexe A** de ce document.

Il est fortement conseillé de lire attentivement cet Appel d'offre et ses annexes. Le non-respect des procédures décrites ici peut entraîner la disqualification du processus d'évaluation des offres.

Sous-traitance : Veuillez lire attentivement l'article 5 des Conditions générales jointes (**Annexe D**).

Remarque : ce document ne constitue en aucun cas une offre de contrat avec votre entreprise.

2. INFORMATION DE L'APPEL D'OFFRES

2.1. DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les annexes suivantes font partie intégrante de cette Appel d'Offre :

- Annexe A : Les termes de références (TdR)
- Annexe B : Offre technique, que vous devez remplir et retourner au HCR, avec votre proposition
- Annexe C : Modèle de transmission de l'offre financière, que vous devez remplir et retourner au HCR, avec votre proposition
- Annexe D : Formulaire commun d'enregistrement des fournisseurs du HCR, que vous devez remplir et retourner au HCR, avec votre proposition
- Annexe E : Conditions Générales des contrats du HCR pour la fourniture de biens juillet 2018, que vous devez signer et retourner au HCR, avec votre proposition
- Annexe F : Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, que vous devez signer et retourner au HCR, avec votre proposition
- Annexe G : Formulaire de déclaration de bonne performance que vous devez remplir et retourner avec votre proposition

Etant une agence du Système des Nations Unies et jouissant de certains privilèges dont l'exonération de droit et taxes lors des importations, exportations et divers achats, votre tarification sera faite hors taxes.

Etant donné que ni le volume, ni le poids, ni non plus la valeur des équipements à dédouaner ne sont connus au préalable, le soumissionnaire devra présenter un système/échelle de tarification par kg, selon le système de transport (aérienne ou maritime)

En règle générale, l'offre doit contenir tous les détails possibles susceptibles d'éviter tout malentendu et toute équivoque dans l'interprétation ou en cas de litige.

2.2 CONFIRMATION DE RECEPTION

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer de la réception de cet appel d'offres par retour de courrier électronique à l'adresse suivante :

maunoprocare@unhcr.org.

- Votre réception de cette invitation à soumissionner.
- Que ce soit ou non que vous alliez présenter une soumission.

IMPORTANT :

Veuillez noter que les offres **ne sont pas** à envoyer à l'adresse email ci-dessus.

2.3 LES DEMANDES DE CLARIFICATION

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre toute demande de clarification à l'égard de cet appel d'offres par e-mail à l'adresse électronique suivante : maunoprocure@unhcr.org. La date limite de réception des questions est fixée au 27/05/2022 à 17H30 hrs

IMPORTANT :

Veillez noter que les offres **ne** doivent **pas** être envoyées à l'adresse ci-dessus. L'envoi des offres directement au membre du personnel peut entraîner la disqualification du soumissionnaire.

Le HCR prévoit de répondre aux questions posées le plus tôt possible, avant la date de clôture de réception des requêtes ci-dessus.

2.4 VOTRE OFFRE

Votre offre doit être rédigée en Français.

Veillez soumettre votre offre en incluant les annexes fournies. Les offres non-conformes aux formats demandés ne seront pas prises en compte.

IMPORTANT :

L'inclusion de copies de votre offre avec toute correspondance envoyée directement à l'attention de l'acheteur responsable ou tout autre personnel du HCR autre que l'adresse de soumission entraînera la disqualification de l'offre. Veuillez envoyer votre soumission directement et uniquement à l'adresse indiquée dans la section " Soumission des offres " 2.6) de cet appel d'offres.

Votre offre devra comprendre séparément les documents suivants :

- Offre technique
- Offre financière

2.4.1 Contenu de l'OFFRE TECHNIQUE

IMPORTANT :

Aucune information sur les prix ne doit être incluse dans l'offre technique. Le non-respect de cette disposition peut entraîner la disqualification.

Les termes de références des services produits demandés par le HCR peuvent être trouvées dans l'**Annexe A**. Votre offre technique doit clairement indiquer si oui ou non les services que vous offrez sont entièrement conformes aux termes de références donnés. Énoncez clairement toute divergence avec les termes de références donnés.

Les informations suivantes doivent également être fournies dans l'offre technique :

Incoterms et l'adresse de livraison : Les Incoterms en vigueur de la Chambre de Commerce International s'appliquent pour cette Appel d'Offre et pour toute commande de prestations résultante.

Capacité de livraison : Le soumissionnaire doit indiquer le temps de mobilisation après l'obtention des documents de transit pour la mise à la disposition du HCR des articles expédiés pour éviter des pénalités de magasinage.

Formulaire d'enregistrement des fournisseurs: Si votre entreprise n'est pas encore enregistrée avec le UNHCR, vous devez remplir, signer et soumettre dans le cadre de votre offre technique, le Formulaire d'enregistrement des fournisseurs (**Annexe D**).

Conditions Générales de contrats de fourniture de biens et de services: Votre offre technique doit contenir votre reconnaissance des conditions générales du HCR pour la fourniture des biens et services en signant (**Annexe E**).

Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, que vous devez signer et retourner au HCR, avec votre proposition (**Annexe F**)

2.4.2 Contenu de l'OFFRE FINANCIERE

Votre offre financière distincte doit contenir une offre globale dans une monnaie unique, UM (N-Ouguiyas), la monnaie locale.

L'offre financière doit être présentée selon le formulaire d'offre financière (**Annexe C**). Les offres qui ont une structure de prix différente ne peuvent pas être acceptées.

Les prix offerts doivent rester valables pendant au moins six mois. Le composant du prix doit rester inchangé pendant toute la durée du contrat.

Le HCR est exonéré de tous les impôts directs et les droits de douane. Les prix doivent être donnés sans TVA (hors taxe).

Vous êtes demandé de tenir votre offre valable pendant 90 jours à compter de la date limite de l'appel d'offres. HCR fera de son mieux pour choisir une entreprise dans ce délai. Le prix indiqué dans l'offre du Fournisseur sera valable pour la durée du contrat. Les conditions de paiement standard du UNHCR sont dans les 30 jours après la livraison des produits en bon état et la réception de documents en conformité.

Le coût de la préparation d'une offre(s) et de la négociation d'un contrat, n'est pas remboursable.

2.5 EVALUATION DES OFFRES :

2.5.1 Enregistrement des fournisseurs :

Les fournisseurs qualifiés seront ajoutés à la base de données des fournisseurs, après une enquête de conformité et d'aptitude sur la base du Formulaire d'Enregistrement du Fournisseur et les documents de support présentés. L'enquête porte sur l'examen de plusieurs facteurs tels que :

- La capacité financière,
- Activités de base,

- Bilan financier,
- Capacité de contrat

2.5.2 Evaluation Technique :

Evaluation des dossiers :

Toutes les offres des fournisseurs pré-qualifiés seront évaluées sur la base de :

Réussite/Echec.

L'évaluation technique porte sur l'examen des pièces suivantes contenu dans votre dossier :

- Inscription fiscale
- Licences d'exploitation
- CV du chef de projet et du personnel clé pour le projet
- Acceptation des conditions générales (Annexe E) en paraphant toutes les pages
- Acceptation du code de conduite des Nations Unies (Annexe F) en signant sur la dernière page

IMPORTANT :

Veillez noter qu'un seul échec peut être synonyme de disqualification du prestataire pour les étapes suivantes.

Echec : si au moins l'un des documents ci-dessus n'est pas fourni

Réussite : si tous les documents ci-dessus sont fournis

Evaluation des propositions

L'évaluation technique et financière des propositions sera faite avec le barème

Suivant :

Proposition technique 60 points

Proposition financière 40 points

Le score total de la proposition à être évaluée sera obtenu selon la formule suivante :

Score total de la proposition	=	Score technique de la proposition	+	Score financier de la proposition
--------------------------------------	----------	--	----------	--

L'offre reconnue la plus proche des intérêts de l'UNHCR sera celle qui réalise les objectifs techniques et financiers principaux considérant les aspects suivants :

Evaluation Technique (Maximum 60 points)

Les aspects suivants seront qualifiés :

- L'expérience de la Société
- Preuve de bonne prestation
- Conformité avec les Termes de Référence
- Capacité, personnel, infrastructure etc.

Expérience de la Société (Maximum 10 points)

On attribuera 10 points à la société qui s'avère avoir plus d'expérience (en Mauritanie ou à l'extérieur) pour les prestations demandées, le reste des soumissionnaires recevront des points en moins proportionnellement.

Les aspects suivants seront considérés :

a) Expérience générale dans le domaine (5 points au maximum)

- 1 à 2 ans dans le domaine : 02 points
- 3 à 5 ans dans le domaine : 03 points
- Plus de 5 ans dans le domaine : 05 points

b) Expérience Spécifique (5 points au maximum)

- Fournitures de services aux organisations du SNEJ : 0 à 5 points
- Fournitures de services aux ambassades et org. Internationales : 0 à 3 points

Preuve de bonne prestation (Maximum 10 points)

Au moins 05 (cinq) attestations de bonnes prestations devraient être présentées. Les points seront attribués comme suit :

- "Très Bon" : 02 points pour chaque attestation
- "Bon" : 01 points pour chaque attestation
- Absence d'attestation : à apprécier

Conformité avec les Termes de Référence (Maximum 30 points)

On considérera la conformité aux Termes de Référence (TdR) dans la classification en tenant compte de la méthodologie proposée par le prestataire pour fournir les prestations attendues

- Offre conforme à 100% des TdR : 30 points
- Offre conforme de 75% à 99% des TdR : 20 points
- Offre conforme de 50% à 74% des TdR : 12 points
- Offre conforme à moins de 50% des TdR : Disqualifiée

Capacité, Personnel et Infrastructure (Maximum 10 points)

Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à fournir les prestations envisagées par la qualité de son personnel, équipement, système d'information et de communication, cadre de travail, moyens de déplacement etc.

Les points seront attribués comme suit:

a) Personnel en nombre et qualité (5 points maximum)

- “Adéquat” 05 points
- “Acceptable” 03 points
- “Inadéquat” Disqualifiée

b) Cadre de travail, matériel et équipement (5 points maximum)

- “Très Adéquat” 05 points
- “Adéquat” 03 points
- “Acceptable” 01 points
- “Inadéquat” Disqualifiée

2.5.3 Evaluation Financière :

Evaluation FINANCIERE (Maximum 40 points)

Offres financières jugées réalistes :

Quarante (40) points seront attribués au soumissionnaire ayant l'offre hors taxe la moins élevée parmi les offres financières jugées réalistes par la Commission de dépouillement. Les autres soumissions recevront proportionnellement les points suivant les informations présentées dans leur offre financière selon la règle suivante :

$$N_{fin} = N_{fin_max} \times (O_{fin_min} / O_{fin})^2$$

Où : N_{fin_max} = 40 points dans le cas présent,
 N_{fin} = la note à attribuer à l'offre sous étude.
 O_{fin_min} = Offre financière la plus intéressantes et
 O_{fin} = Offre financière sous étude

Offres financières jugées non réalistes :

Les offres financières jugées non réalistes se verront attribuer une note $N_{fin_x}=0$.

Veillez noter que le HCR n'est pas tenu de choisir l'une des entreprises/institutions qui présentent une proposition la moins-disante. En outre, dans la mesure où un contrat sera adjugé pour la proposition considérée comme répondant le mieux aux besoins du projet concerné, il sera dûment tenu compte des principes généraux du HCR, notamment en matière d'économie et d'efficacité. Le HCR ne s'engage aucunement à choisir l'entreprise/institution qui offre le prix le plus bas.

2.6 SOUMISSION DES OFFRES :

Votre proposition, contenant l'original et 1 copie, doit être placée dans deux enveloppes internes cachetées, elles-mêmes placée dans une enveloppe externe cachetée, selon les modalités ci-dessous :

- Enveloppe 1 : Offre technique
- Enveloppe 2 : Offre financière

L'enveloppe externe doit être libellée comme ci-dessous :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES N° HCR/MRT/AAO/RFP/2022/0005 - Offre la fourniture de prestation de services de transit, de dédouanement et des services connexes ».

Les Offres sont à envoyer à l'adresse suivante: Au secrétariat du Comité Local des Contrats Représentation du HCR à Nouakchott / Ilot k Villa 143 route de la corniche, Commune de Tevragh zeina, Nouakchott

Date limite de dépôt : 01/06/2022 à 17 :30 hrs

Lieu : Bureau HCR /Nouakchott

IMPORTANT :

Toute offre reçue après cette date ou à une autre adresse HCR peut être rejetée. Le HCR peut, à sa discrétion, prolonger le délai pour la soumission des offres, en avisant tous les soumissionnaires potentiels simultanément.

Le HCR ne sera pas responsable de la localisation de vos offres ou de demander toute information qui ne se trouve pas dans le présent appel d'offre. Par conséquent, pour s'assurer que l'information dans les offres soit suffisante, le soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de sa soumission, tout justificatif descriptif tel que les extraits, les descriptions et les autres informations nécessaires que le soumissionnaire juge important pour la compréhension de son offre.

IMPORTANT :

L'offre financière ne sera évaluée que si l'offre technique a été acceptée par le HCR comme une offre répondant aux spécifications techniques.

2.7 L'ACCEPTATION DES OFFRES :

Le HCR se réserve le droit d'accepter tout ou une partie de votre offre.

Le HCR peut, à sa discrétion, augmenter ou diminuer le contenu proposé lors de l'attribution du contrat et ne pas s'attendre à une variation significative du taux soumis. Toute augmentation ou diminution de la durée du contrat seraient négociées avec le soumissionnaire retenu dans le cadre de la finalisation des commandes d'achat des biens.

Le HCR peut, à sa discrétion, prolonger le délai pour la remise des offres, en informant tous les fournisseurs potentiels par écrit. La prolongation de ce délai peut s'accompagner d'une modification des documents de sollicitation préparés par le HCR de sa propre initiative ou en réponse à une demande de clarification faite par un fournisseur éventuel.

Veillez noter que le HCR n'est pas tenu de choisir l'une des entreprises qui soumettent leurs offres et ne s'engage en aucune façon à sélectionner l'entreprise qui offre le prix le plus bas. En outre, le marché sera attribué à l'offre jugée la plus adéquate aux besoins, ainsi que de se conformer aux principes généraux du HCR, y compris le rapport qualité-prix.

2.8 DEVISE ET CONDITIONS DE PAIEMENT POUR LES COMMANDES D'ACHATS

Tout bon de commande (PO) émis en réponse à cette demande de propositions sera effectué dans la devise de l'offre gagnante. Le paiement sera effectué conformément aux Conditions Générales pour l'Achat de Services et dans la devise dans laquelle le PO (Bon de commande) est émis. Les paiements ne seront effectués qu'après la confirmation de la réception par UNHCR.

NB: Les paiements peuvent être accordés au prorata des livraisons et sur présentation d'une facture partielle et d'un bordereau de livraison signé par le HCR.

2.9 CONDITIONS GENERALES DE CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES 2010

Veillez noter que les Conditions Générales des Contrats pour l'achat de biens et de services telles que présentées en **Annexe D** doivent être strictement respectées dans le but d'entrer dans tout contrat éventuel. Le soumissionnaire doit confirmer l'acceptation de ces conditions par écrit.

Signature



**Elizabeth EYSTER
REPRESENTANTE
UNHCR MAURITANIE**

